

## TABLEAU DES GARANTIES AU 1er JANVIER 2021



Les modalités de remboursement des prestations décrites dans le tableau ci-dessous sont précisées dans votre Notice d'Information ou Règlement Mutualiste, notamment en ce qui concerne le contrat dit solidaire et responsable, les limites des garanties et les justificatifs à produire.

PRESTATIONS	SECURITE SOCIALE	MUTUELLE	TOTAL
<b>Conventionnement Kalivia depuis 1er Avril 2018 et au 1er Janvier 2020 devient KALIXIA ouvert à l'audio prothèse et l'ostéopathie</b>			
<b>OPTIQUE</b>			
Prise en charge limitée à 1 équipement (1 monture et 2 verres) par période de 2 ans pour les assurés de plus de 16 ans sauf renouvellement annuel possible pour les mineurs de moins de 16 ans et en cas de variation de la correction.			
Equipements 100% santé			
Monture seule	60%	Plafond de vente du 100% santé	100%
Verres	60%	Plafond de vente du 100% santé	100%
Appairage	60%	100%	100%
Equipements à tarifs libres			
Monture seule	60%	100 €	100 €
2 Verres simples	60%	130 €	130 €
2 Verres complexes	60%	320 €	320 €
2 Verres très complexes	60%	400 €	400 €
1 verre simple et 1 verre complexe	60%	225 €	225 €
1 verre simple et 1 verre très complexe	60%	265 €	265 €
1 verre complexe et 1 verre très complexe	60%	360 €	360 €
Lentilles	60%	40%	100%
Lentilles non remboursées	0%	70 €/œil/an	70 €/œil/an
<b>CONSULTATIONS MEDECINES DOUCES</b>			
Ostéopathie - Chiropractie - Acupuncture Etiopathie - Mésothérapie - Pédicure- Somatopathe	Frais réels dans la limite d'une enveloppe annuelle globale de 150€		
Forfait Homéopathie ( Médicaments)	50€ / an/ adhérent (sur présentation de justificatif)		
<b>ASSISTANCE A LA PERSONNE</b>			
Service aux adhérents en cas d'hospitalisation + de 24 h, hospitalisation en ambulatoire, Aide aux aidants, Oncologie et Parentalité. Ex: Ménage, sortie d'un animal domestique, enfant à récupérer <b>Renseignez vous auprès de notre gestionnaire ou directement au numéro inscrit au dos de votre carte adhérent.</b>			
<b>CURE THERMALE AVEC REMBOURSEMENT</b>			
Actes médicaux, surveillance	70%	30%	100%
Forfait thermal, transport VSL, ambulance	65%	35%	100%
Forfait 150€	Sur Présentation factures frais liés à la cure après validation CPAM		
<b>ŒUVRES SOCIALES</b>			
Des aides exceptionnelles de la Mutuelle sont possible après accord de la Commission des Œuvres Sociales. Dossier à déposer à la Mutuelle à l'attention du Président de la Mutuelle.			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité Inscrite au répertoire Sirène sous le n° 444 270 730 Siège : rue Jean-Marie Huchet - 35000 RENNES</p> </div>			

## TABLEAU DES GARANTIES AU 1er JANVIER 2021

Les modalités de remboursement des prestations décrites dans le tableau ci-dessous sont précisées dans votre Notice d'Information ou Règlement Mutualiste, notamment en ce qui concerne le contrat dit solidaire et responsable, les limites des garanties et les justificatifs à produire.

PRESTATIONS	SECURITE SOCIALE	MUTUELLE	TOTAL
<b>HOSPITALISATION</b>			
Forfait journalier (hospitalisation, chirurgie, maternité)	0%	20€ par jour	20€ par jour
Forfait journalier (hospitalisation en psychiatrie)	0%	15€ par jour	15€ par jour
Honoraires (DPTM et hors DPTM)	80%	20%	100%
Participation transitoire soins >= 120€ ou coefficient >= 60	0%	forfait 24€	forfait 24€
Chambre particulière hors ambulatoire	0%	50€/jour (max 45 j/an)	50€/jour (max 45 j/an)
Chambre particulière ambulatoire	0%	17,50€ par jour	17,50€ par jour
Transport	65%	35%	100%
Accompagnement d'un enfant de moins 14 ans	0%	20€ par jour	20€ par jour
<b>SOINS COURANTS</b>			
Honoraires médicaux (consultations/visites généralistes & spécialistes DPTM et hors DPTM, actes techniques médicaux, actes d'imageries)	70%	30%	100%
Honoraires paramédicaux (kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, podologues)	70%	30%	100%
Analyses et examens de laboratoires	70%	30%	100%
Soins à l'étranger	60% ou 70%	40% ou 30%	100%
Médicaments à service médical rendu majeur ou important	65%	35%	100%
Médicaments à service médical rendu modéré	30%	70%	100%
Médicaments à service médical rendu faible	15%	0%	15%
Petit appareillage	60%	240%	300%
Grand appareillage	100%	200%	300%
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires	70%	30%	100%
Soins et prothèses 100% santé	70%	Plafond de vente du 100% santé	100%
Soins et prothèses tarifs maîtrisés sauf inlay core	70%	325%	395%
Inlay-core (ICO) tarif maîtrisé	70%	75%	145%
Soins et prothèses tarifs libres sauf inlay core	70%	325%	395%
Inlay-core (ICO) tarif libre	70%	75%	145%
Prothèses dentaires (couronne, app.dentaire)	70%	325%	395%
Orthodontie	70 ou 100%	230%	300 % ou 330 %
Implant dentaire		forfait de 300€ / an	forfait de 300€ / an
Plaque de surélévation (gouttière)		forfait de 50€ / an	forfait de 50€ / an
<b>AIDES AUDITIVES ( renouvellement de l'aide auditive après une période minimale de 4 ans)</b>			
<b>100 % santé</b>			
Prothèses auditives 100% santé (moins de 21 ans)		1400€/oreille	
Prothèses auditives 100% santé		950€/oreille	
<b>Tarifs libres</b>			
Prothèses auditives (prix libres hors 100% santé, moins de 21 ans)		1400€/oreille	
Prothèses auditives (prix libres hors 100% santé)		1300€/oreille	
Piles	60%	40%	100%
<b>PREVENTION</b>			
Aide à l'arrêt du tabac ( <b>Patch, hypnose...</b> )		enveloppe annuelle de 50€ (sur présentation de justificatif)	
Actes de prévention de l'arrêt du 8 juin 2006 (dont dépistage troubles auditifs pour les plus de 50 ans et densitométrie)	de 60 % à 70 %	de 40 % à 30 %	100%
Contraceptifs (pilule, stérilet, préservatifs) non remboursés par le RO		frais réels dans la limite d'une enveloppe annuelle de 50€	
Consultation nutritionniste, diététicien		frais réels dans la limite d'une enveloppe annuelle de 50€	
Densitométrie osseuse <u>sans</u> remboursement de la Sécurité Sociale		39,96 €/an	39,96 €/an
<b>FRAIS DE NATALITE</b>			
115€ /enfant sur présentation du certificat de naissance et d'une facture de puériculture			
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité Inscrite au répertoire Sirène sous le n° 444 270 730 Siège : rue Jean-Marie Huchet - 35000 RENNES			